



PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 2018

Session ordinaire du comité exécutif des commissaires de la Commission scolaire Harricana tenue au 341, rue Principale Nord, Amos, bureau 3050, le quatorze mai 2018 à 19 h.

PRÉSENCES

Sont présents :

M^{me} Annie Quenneville, présidente
Jeanne Grenier, par conférence téléphonique

MM. Marc Désilets
Carl Périgny
Éric Pomerleau
Joël Turcotte
Jeannot Létourneau, commissaire représentant EHDAA

Aussi présents :

MM. Yannick Roy, directeur général
Pascal Germain, directeur du Service des ressources
financières

ABSENCE

Le quorum est atteint. Il est 19 h.

1. Ouverture de la séance

Madame Annie Quenneville, souhaite la bienvenue aux membres du comité.

**2. ADOPTION
ORDRE DU JOUR**

CE-1518-18 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Marc Désilets,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

QUE la présidente de l'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE.



**3. ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL
DU 18-04-23**

CE-1519-18 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Éric Pomerleau,

QUE le directeur du Service des ressources financières soit et il est exempté de la lecture du procès-verbal du 23 avril 2018.

QUE ce procès-verbal soit et il est adopté tel que proposé avec une modification au point : 6.3 Suivi concernant la demande de 25 000 \$ de la part de l'Académie des Forestiers, à l'effet que le suivi demandé par monsieur Pomerleau doit se faire par écrit.

ADOPTÉE.

**4.2 DÉBOURSÉS
AVRIL 2018**

CE-1520-18 CONSIDÉRANT l'analyse de la liste des déboursés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition monsieur le commissaire Jeannot Létourneau,

QUE soit acceptée la liste des déboursés pour le mois d'avril 2018, au montant total de 4 817 744,45 \$.

ADOPTÉE.

5. Autres Sujets

5.1 Paramètres de consultation et règles de répartitions 2018-2019

Le directeur du Service des ressources financières présente les paramètres de consultation et les règles de répartition 2018-2019. Ce dernier répond aux questions et expose les impacts que ces paramètres représentent pour notre Commission scolaire.

**7. LEVÉE DE LA
SÉANCE**

CE-1521-18 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jeannot Létourneau,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 19 h 33.

Annie Quenneville, présidente

Pascal Germain, secrétaire d'assemblée